

Ordonnance souveraine n° 4.885 du 7 mars 1972 interdisant le déversement de certains produits dans les cours d'eau traversant la Principauté ainsi que dans les eaux intérieures ou la mer territoriale de Monaco et réglementant la mise en vente et la diffusion de certains détergents dans les produits de lavage et de nettoyage

<i>Type</i>	Texte réglementaire
<i>Nature</i>	Ordonnance Souveraine
<i>Date du texte</i>	7 mars 1972
<i>Publication</i>	Journal de Monaco du 10 mars 1972 ^[1 p.3]
<i>Thématiques</i>	Pollution et nuisances ; Eau

Lien vers le document : <https://legimonaco.mc/tnc/ordonnance/1972/03-07-4.885@1972.03.11>

LEGIMONACO

www.legimonaco.mc

Vu Notre ordonnance n° 4.724, du 11 mai 1971, étendant au domaine des pollutions la compétence de la commission technique pour la sauvegarde de la sécurité, de l'hygiène, de la salubrité et de la tranquillité publique ;

Vu Notre ordonnance n° 4.884, du 7 mars 1972, relative à la lutte contre la pollution des eaux ;

Article 1er

Le déversement dans les cours d'eau de la Principauté, ainsi que dans les eaux intérieures ou dans la mer territoriale de Monaco, de tout produit détergent appartenant à l'une des catégories suivantes :

- détergents anioniques ;
- détergents cationiques ;
- détergents ampholytes ;
- détergents non ioniques ;

est interdit lorsque la biodégradabilité de ces produits n'atteint pas 80 %.

Article 2

Ne peuvent être mis en vente ni diffusés les produits de lavage ou de nettoyage contenant des détergents de l'une ou de plusieurs catégories visées à l'article 1er ci-dessus dont la biodégradabilité n'atteint pas 80 % pour chacune des catégories.

Article 3

Un arrêté ministériel déterminera :

- les modalités de mesures de biodégradabilité de chacune des 4 catégories de détergents définies à l'article 1er ci-dessus qui peuvent être contenues dans les produits de lavage ou de nettoyage ;
- la liste des laboratoires agréées pour procéder à ces mesures.

Notes

Liens

1. Journal de Monaco du 10 mars 1972

^{^ [p.1]} <https://journaldemonaco.gouv.mc/Journaux/1972/Journal-5972>